

Extrait du Procès-Verbal
Ou
Copie de Résolution

**MUNICIPALITÉ
DE SAINT-CALIXTE**

À la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Calixte

Tenue le 8 juillet 2019 et à laquelle étaient présents son honneur

Le maire **M. Michel Jasmin**

Et les conseillers suivants :

M. Keven Bouchard, conseiller
M. François Dodon, conseiller
M. Denis Mantha, conseiller
Mme Roxane Simpson, conseillère
M. Richard Duquette, conseiller
Mme Odette Lavallée, conseillère

**Était également présente : Mme Marie-Claude Couture, directrice
générale agissant à titre de secrétaire de la séance.**

Résolution : 2019-07-08-227

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 661-2019 - RÈGLEMENT SUR LA
GESTION CONTRACTUELLE**

CONSIDÉRANT QUE la présentation, le dépôt et l'avis de motion du projet du
règlement 661-2019 ont dûment été donné lors de la
séance ordinaire du 10 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement
connaissance du règlement no 661-2019, ce qui dispense
de lecture;

EN CONSÉQUENCE,

SUR LA PROPOSITION DE M. LE CONSEILLER DENIS MANTHA, IL EST
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS SUITE AU VOTE :

QUE le règlement numéro 661-2019 - Règlement sur la gestion contractuelle, soit et est
adopté, avec les modifications.

ADOPTÉE À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 JUILLET 2019.



SAINT-CALIXTE

*Grandit
au Cœur
des Collines*

Copie conforme et certifiée
ce 9 juillet 2019

Liette Mattei, Directrice générale adjointe